

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 septembre 2012

2012 DDEES 113 G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association UNIRH 75 (19e)

M. Christian SAUTTER et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'octroi d'une subvention et convention à l'association UNIRH 75 (19e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission, et Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association UNIRH 75 (19e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 27.000 euros est attribuée à l'association UNIRH 75 (numéro SIMPA : 60221, numéro de dossier 2012_06442).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, DF55007, rubrique 91 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2012 sous réserve de décision de financement.